

Privilège—M. Clark

Le pacte confédératif pourrait très bien fonctionner à l'heure actuelle si le gouvernement d'en face y mettait de la bonne volonté. Sans qu'il soit nécessaire d'en changer d'un iota le Règlement, le Parlement pourrait fonctionner à merveille si nos vis-à-vis étaient disposés à partager avec lui l'administration du pays.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont signalé qu'il leur incombe d'expliquer aux Canadiens, et assurément à leurs commettants, la nouvelle politique du gouvernement qui entre en vigueur ce soir et dont nous n'aurons pas le loisir de discuter avant d'ajourner pour le week-end aux dires du leader du gouvernement à la Chambre (M. Yvon Pinard).

Lorsqu'il s'est levé pour intervenir, le chef de l'opposition voulait uniquement obtenir du ministre une déclaration, ce qui aurait pris quelques instants tout au plus, et pourtant, comme ce dernier se levait pour accéder à sa requête, le leader du gouvernement à la Chambre a sauté sur ses pieds pour l'en empêcher. Je suis sûr que ses motifs étaient honorables et qu'il ne voulait qu'accélérer les travaux de la Chambre, mais je tiens à lui dire que ceux-ci auraient été expédiés beaucoup plus vite s'il avait fait preuve de courtoisie à l'égard du Parlement en permettant au ministre de faire cette déclaration.

M. Nielsen: Le Parlement est une calamité pour eux.

M. Beatty: Au moment même où le ministre déposait sa motion des voies et moyens à la Chambre des communes, ses collaborateurs distribuaient dans les tribunes un communiqué qui exposait l'essentiel de ce que nous voulions savoir. Quel était le but visé par le ministre, quelle était la raison d'être de cette nouvelle politique, quels en seraient les incidences sur la population canadienne? Si l'on veut que le Parlement ait un rôle à jouer, il est certes essentiel qu'il ait droit à la même information que les agents du ministre distribuent librement aux courriéristes parlementaires et à d'autres groupes à l'extérieure du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Madame le Président, il est évident qu'aucun article du Règlement de la Chambre des communes n'oblige les députés à faire preuve de courtoisie, mais il me semble que le simple bon sens, la tradition parlementaire et le respect des Canadiens et de leurs représentants élus devraient obliger les ministres à faire preuve de la même courtoisie à laquelle ils s'attendraient s'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'espère d'ailleurs vous faciliter ainsi la tâche. Nous en sommes actuellement à l'étape des avis de motion. J'ai déposé la motion, initiative qui était tout indiquée en l'occurrence, ce que les autres partis admettent pour autant que je puisse en juger. Quand nous en serons aux déclarations des ministres, si cela peut aider la Chambre, je serai prêt et disposé à répondre aux questions. Je soutiens que dans le cadre du débat sur cette question de privilège, nous avons étudié le problème sous pas mal d'angles différents, mais si les députés ont d'autres questions à me poser, je serai à leur disposition lorsque nous arriverons aux «déclarations des ministres» et je me ferai un plaisir de répondre sans tarder, dans la mesure de mes moyens, à toutes les questions que l'on pourrait me poser.

• (1430)

Il n'y a pas là vraiment matière à soulever la question de privilège, madame le Président, mais je suis disposé à aider la Chambre à poursuivre ses travaux et je me mettrai à la disposition des députés quand nous arriverons aux déclarations des ministres.

M. Clark: Madame le Président, je donnerai très brièvement la réplique au rappel au Règlement du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je suis enchanté de constater qu'il a accepté la proposition que j'ai faite il y a une heure et demie. La seule question que je me pose, c'est pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre s'est entêté à ce point, pourquoi le gouvernement a fait perdre une heure et demie à la Chambre avant d'accéder à cette demande toute simple.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je pense que le leader de l'opposition officielle (M. Clark) a de la difficulté à accepter une belle leçon de courtoisie parlementaire. Effectivement, le temps qui a été perdu, c'est du temps qui a été utilisé par son parti, et j'estime que le temps qui a été utilisé jusqu'à maintenant par son parti, l'a été en quelque sorte pour obtenir des éclaircissements de la part du ministre qui a eu l'occasion de parler sur cette fastidieuse question de privilège, qui a répondu à des questions qui ont déjà été posées par des députés de l'opposition et qui, encore pour régulariser la situation, parce qu'en réalité, le leader de l'opposition officielle possède assez d'expérience pour réaliser que ce qui se passait, ce n'était pas tant un débat sur une question de privilège que des interrogations au ministre.

Le ministre veut tout simplement régulariser la situation et offrir son concours pour répondre à des questions plus précises s'il y en a, et quant à l'heure et demie qui s'est écoulée jusqu'à maintenant, j'ai beaucoup plus de respect pour les députés de son parti qu'il semble en démontrer aujourd'hui. A mon avis cela n'a pas été du temps perdu. Ils ont fait valoir leur point, ils ont expliqué ce qu'ils avaient en tête, des questions ont été posées, et cela va éviter de faire en sorte que cette déclaration de ministre dure une heure et demie. Effectivement, il n'y a aucune raison pour qu'après que le ministre aura fait valoir son point et répondu à quelques questions ce débat dure encore plus que quelques minutes.

A mon point de vue, ce que nous sommes en train de faire, c'est de démontrer que nous sommes capables d'être courtois, comme le voulait le leader de l'opposition officielle, que nous avons suivi les règles et que le temps déjà utilisé sur cette question, s'il est qualifié de temps perdu par le leader de l'opposition officielle, c'est son parti qui en est responsable, parce que pour nous, parler sur la question énergétique, ce n'est pas du temps perdu, c'est du temps important.

[Traduction]

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, si je ne m'abuse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il était disposé à faire une déclaration et à répondre aux questions que les députés voudraient éventuellement lui poser.